L'ABEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS---SUPPLEMENT.

Bureau—rue de Chartres No. 73. NOUVELLE ORLEANS, 7 FEVRIER, 1884. 56eme Annee

Ventes pour Taxes d'Etat de propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES —PAROISSE D'ORLEANS, SIXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour vente judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 22ème jour de février, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont légalement dues à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre le collection des taxes accusées dans lannée 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à savoir de Mème jour de Décembre, 1880, au cour de 7 pour cent par an jusqu'à complet paiement tous les frais.

WEST, JAS.—Taxe de 1880, montant $2 40

Un certain lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Prytania, Cadiz, Dryades et Bacchus, désigné comme lots Nos. 2 et 3 de l'filet No. 435, le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Jéan sur 120 pieds de profondeur.

WILLS, J. M.—Taxe de 1880, montant à $6 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les ameliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Prytania, Cadiz, Dryades et Bacchus, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'filet No. 435, le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Jéan sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 3 forme l'encoignure des rues Prytania et Cadiz.

WILKINS, MME MISSOURI—Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Robert, St. George, Long et Upper Line, désigné comme l'filet No. 580.

WOLFF, JNO. A.—Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Breslau, Arcadia, Valmont et Soniat, désigné comme l'filet No. 616.

Le dit jour de vente, jeudrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerai pas de propriété suffisante, je vendrai la totalité de la dite propriété à la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'un adhérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et ce propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendantcle cours d'une année en remboursant le prix donné sesse vingt pour cent et les frais ajoutés,

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

WILSON, MOSES — Taxe de 1880, montant à 30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Arabella, Perrier, Plaquemines et Joseph, désigné comme les No. 12 de l'filet No. 42, le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Arabella sur 126 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Arabella et Perrier.

WILKINS, MME MISSOURI—Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain lliet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Robert, St. George, Long et Upper Line, désigné comme l'filet No. 580.

WINTZ, FRED'K.—Taxe de 1880, montant à $7 20

Un certain liet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Plaquemines, Perrier, Lacarne et Valmont, désignés comme l'filet No. 326, le dit filet No. 306 mesure 270 pieds de face sur 204 pieds de profondeur.

WEBSTER, ED.—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Perrier et Berlin, désignés comme les Nos. 10 de l'filet No. 315, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds dafacé à la rue Perrier sur 120 pieds de profondeur et fait l'encoignure des rues Perrier et Lyon.

WETMORE, MME J.—Taxe de 1880, montant à $7 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Jéan, Napoléon Avenue Plaquemines et Chesnut, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'filet No. 200, les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Jéan sur 120 pieds de profondeur.

WELSH, SUC. JOHN — Taxe de 1880, montant à $3 60

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Chesnut, Léonine, Plaquemines et Valmont, désignés comme lots Nos. 1, 9 et 3 de l'filet No. 201; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 75 pieds de face à la rue Chesnut sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Chesnut et Léonine.

WILKINS, SUC. CLEMENT—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain liet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. André, St. Denis, Upper Line et Valence, désigné comme l'filet No. 541.

WAPLES, H., ET BRUNET—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain liet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues St. André, St. George, l'avenue Napoléon et la rue Jéan, désigné comme un demi de l'filet No. 564; le dit demi de l'filet No. 564 mesure 150 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WILKINS, MME M.—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain liet (triangle) de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. André, St. George, Upper Line et Valmont, désigné comme l'filet No. 571 (triangle.)

WOOD, ROBERT—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain demi-liet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Colisseum, Quatorzième, St. Pierre et Marley Avenue, désigné comme un demi de l'filet No. 9; le dit demi de l'filet No. 9 mesure 125 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WEBSTER, MME JNO. R.—Taxe de 1880, montant à $15 00

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par Napoléon Avenue et les rues Plaquemines, Perrier et Berlin, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'filet No. 339, les dits lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent, chaque, 26 pieds de face à Napoléon Avenue sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 1 forme l'encoignure Napoléon Avenue et la rue Plaquemines.

WINTZ, FRED'K.—Taxe de 1880, montant à $7 20

Un certain liet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Plaquemines, Perrier, Lacarne et Valmont, désignés comme l'filet No. 326, le dit filet No. 306 mesure 270 pieds de face sur 204 pieds de profondeur.

WEBSTER, ED.—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Perrier et Berlin, désignés comme les No. 10 de l'filet No. 315, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds dafacé à la rue Perrier sur 120 pieds de profondeur et fait l'encoignure des rues Perrier et Lyon.

WETMORE, MME J.—Taxe de 1880, montant à $7 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Jéan, Napoléon Avenue Plaquemines et Chesnut, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'filet No. 200, les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Jéan sur 120 pieds de profondeur.

WELSH, SUC. JOHN — Taxe de 1880, montant à $3 60

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Chesnut, Léonine, Plaquemines et Valmont, désignés comme lots Nos. 1, 9 et 3 de l'filet No. 201; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 75 pieds de face à la rue Chesnut sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Chesnut et Léonine.

WILKINS, SUC. CLEMENT—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain liet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. André, St. Denis, Upper Line et Valence, désigné comme l'filet No. 541.

WAPLES, H., ET BRUNET—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain liet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues St. André, St. George, l'avenue Napoléon et la rue Jéan, désigné comme un demi de l'filet No. 564; le dit demi de l'filet No. 564 mesure 150 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WILKINS, MME M.—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain liet (triangle) de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. André, St. George, Upper Line et Valmont, désigné comme l'filet No. 571 (triangle.)

WOOD, ROBERT—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain demi-liet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Colisseum, Quatorzième, St. Pierre et Marley Avenue, désigné comme un demi de l'filet No. 9; le dit demi de l'filet No. 9 mesure 125 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WESTON, W. A.—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Parrier, Plaquemines, Perrier et Berlin, désignés comme les No. 10 de l'filet No. 315, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds dafacé à la rue Perrier sur 120 pieds de profondeur et fait l'encoignure des rues Perrier et Lyon.

WILLIAMS, MME E. E.—Taxe de 1880, montant à 45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Preston, Calliope, Market et la propriété Foncher, désigné comme lot No. 23 de l'filet No. 13; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Market sur 163 pieds de profondeur.

WAY, ROBERT—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Plaquemines, Perrier, Lacarne et Valmont, désignés comme l'filet No. 326, le dit filet No. 306 mesure 270 pieds de face sur 204 pieds de profondeur.

WESTON, W. A.—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Perrier et Berlin, désignés comme les No. 10 de l'filet No. 315, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds dafacé à la rue Perrier sur 120 pieds de profondeur et fait l'encoignure des rues Perrier et Lyon.

WILLIAMS, MME E. E.—Taxe de 1880, montant à 45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Preston, Calliope, Market et la propriété Foncher, désigné comme lot No. 23 de l'filet No. 13; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Market sur 163 pieds de profondeur.

WILKINS, MME MISSOURI—Taxe de 1880, montant à $1 80

Un certain liet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Robert, St. George, Long et Valmont, désigné comme l'filet No. 578.

WOLFF, JNO. A.—Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain liet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Breslau, Arcadia, Valmont et Soniat, désigné comme l'filet No. 616.

Le dit jour de vente, jeudrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerai pas de propriété suffisante, je vendrai la totalité de la dite propriété à la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'un adhérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et ce propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendantcle cours d'une année en remboursant le prix donné sesse vingt pour cent et les frais ajoutés,

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. VEUVE HENRY WILLIAMS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1880, approuvé le 5 Juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour, dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 23ème jour de février, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un demi d'un certain lot de terre dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Magasins, Camp, Upper Line et Valence; le dit demi lot est le demi du lot No. 1 dans l'filet No. 541, et mesure 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 103 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Cadiz. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1874, 1875, 1876 et 1878, montant à $52 26.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; on, soit une partie en telsobligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JARVIS WESLEY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 23ème jour de février, 1884 à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux (2) certains lots de terre dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Laurel, Jersey, Pauline et Amelia désignés comme lots Nos. 10 et 11 dans l'filet No. 153; les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Jersey sur 100 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876 et 1877, montant à $20.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; on, soit une partie en telsobligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ANN H. WILLIAMS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 23ème jour de février, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Laurel, Jersey, Berlin et Milan, désignés comme lot No. 15 dans l'filet No. 153; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur 125 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $70.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; on, soit une partie en telsobligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MME M. A. WILKINS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 23ème jour de février, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Coliséum, Perrier, Bloomingdale, désigné comme l'filet No. 39; le dit filet No. 39 mesure 270 pieds de face à la rue Coliséum, 260 pieds de face à la rue Perrier et 140 pieds de face à la rue Bloomingdale. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $15 05.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; on, soit une partie en tels obligations, bons et warrants, permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. A. S. WINSTON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans, 19 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 23ème jour de février, 1884 à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux (2) certains lots de terre dans la sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel, Jersey, Pauline et Amelia désignés comme lots Nos. 10 et 11 dans l'filet No. 153; les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Jersey sur 100 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876 et 1877, montant à $20.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; on; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. FRED'K WINTZ.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 23ème jour de février, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Coliséum, Perrier, Bloomingdale, désigné comme l'filet No. 39; le dit filet No. 39 mesure 270 pieds de face à la rue Coliséum, 260 pieds de face à la rue Perrier et 140 pieds de face à la rue Bloomingdale. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $15 05.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; on; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN WEEKS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 23ème jour de février, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dix (10) certains lots de terre dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Félicia, Pin, Lower Line et Carrollton, désignés comme lots Nos. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 dans l'filet No. 64 (Greenville); les dits lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent 300 pieds de face à la rue Félicia sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $15 05.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; on; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LOUISA WREDE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 23ème jour de février, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois (3) certains lots de terre dans la sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Bacchus, Soniat, Robert et Dufossat, désignés comme lots Nos. 4, 5 et 6 dans l'filet No. 475; les dits lots Nos. 4, 5 et 6 mesurent 50 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $17 70.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; on; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MARWALSH.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 23ème jour de février, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Laurel, Jersey, Pauline et Amelia, désigné comme lot No. 15 dans l'filet No. 153; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur 100 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $70.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; on; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MRS M. A. WILKINS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 19 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 23ème jour de février, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Coliséum, Perrier, Bloomingdale, désigné comme l'filet No. 39; le dit filet No. 39 mesure 270 pieds de face à la rue Coliséum, 260 pieds de face à la rue Perrier et 140 pieds de face à la rue Bloomingdale. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $15 05.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; on; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. A. S. WINSTON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans, 19 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. André, St. Denis, Upper Line et Valence, désigné comme l'filet No. 541.

WAPLES, H., ET BRUNET—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain liet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'filet borné par les rues Laurel, Jersey, Pauline et Amelia désignés comme lots Nos. 10 et 11 dans l'filet No. 153; les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Jersey sur 100 pieds de